

# Les centres fermés : priorité du gouvernement, efficacité contestée

- Le gouvernement entend ouvrir 300 nouvelles places en centres fermés d'ici à la fin de la législature.
- C'est le dispositif privilégié pour résoudre le problème des « transmigrants ».
- Mais est-ce vraiment efficace ?

Après son début de semaine chaoté – en raison de la libération de criminels de centres fermés pour y placer des migrants en transit –, le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration était attendu. Sommé par ses partenaires de gouvernement et son Premier ministre de déposer des propositions concrètes, Theo Francken devait donc remettre sa copie au conseil des ministres ce vendredi.

La conférence de presse qui a suivi n'a finalement rien révélé de très neuf par rapport à ce qui avait déjà été annoncé. Charles Michel, Koen Geens, ministre de la Justice, et Jan Jambon, ministre de l'Intérieur, ont détaillé les premières mesures : surveillance accrue des parkings, concertation avec la Région bruxelloise, contacts avec la police britannique, évaluation avec la Justice de l'opportunité de saisir le GSM des migrants dans le cadre d'enquêtes sur le trafic d'êtres humains, campagne de découragement à destination des migrants qui arrivent sur les îles grecques, etc.

## Plusieurs pistes à l'étude

Mais l'objectif central, développé ensuite par Theo Francken, reste bien de renforcer la capacité d'accueil des centres fermés. L'ambition affichée par l'équipe Michel est la création de 300 places supplémentaires en plus des 90 places prévues dans le cadre d'un Masterplan déjà approuvé. Au total, la capacité d'enfermement devrait avoir doublé d'ici à la fin de la législature et représenter quelque 900 places. Voici donc « la » réponse apportée par le secrétaire d'Etat à la problématique de la transmigration, selon le néologisme désormais consacré pour désigner ces migrants qui ne font que passer en Belgique dans l'espoir de trouver une voie d'entrée au Royaume-Uni. Un problème de sécurité, notamment sur les parkings flamands

où passeurs et transmigrants cherchent des camions dans lesquels trouver refuge le temps de la traversée de la Manche.

Où créer ces nouveaux centres ? Comment ? Avec quel budget ? Plusieurs pistes sont pour l'heure à l'étude, parmi lesquelles l'idée de reconverter de vieilles casernes... ou d'utiliser des « pontons » (lire ci-contre), une option qui a suscité la curiosité.

Mais multiplier les places de détention pour des migrants en situation irrégulière, est-ce une solution de nature à répondre à l'enjeu ? Ces trois dernières années, la moyenne des places disponibles en centres fermés – légèrement inférieure au nombre total de places – a augmenté, passant de 471 à 578. Ces centres affichent des taux d'occupation moyens importants, oscillant entre 82 % minimum et 95 % maximum, de 2015 à 2017.

## Difficilement expulsables

« L'idée au moment de l'entrée dans un centre fermé, c'est que la personne soit rapatriée, explique Dominique Ernould, porte-parole de l'Office des étrangers. Pour cela, le délai n'est pas extensible à l'infini : il est limité à cinq mois, renouvelable une fois dans des cas très rares. Il arrive donc que l'on doive libérer les personnes après une période en centre fermé. Elles sont toujours libérées avec une obligation de quitter le territoire. Malgré tout, il est possible que l'on retrouve ces personnes – quelques jours ou quelques années après leur premier passage en centre fermé – parce qu'elles auront été interpellées une nouvelle fois sur le territoire. »

En moyenne, 80 % des personnes incarcérées en centres fermés terminent leur séjour par un retour forcé. Ce qui laisse une vingtaine de pourcents de personnes en situation irrégulière qui sont – finalement – libérées. Des libérations dues à diverses raisons : décision d'une juridiction, octroi de la protection internationale, non-obtention des documents de voyage, problèmes médicaux retardant l'éloignement, etc. A noter que certaines personnes sont difficilement expulsables, par exemple lorsqu'il n'existe pas d'accord avec le pays d'origine. En 2017, les rapatriements ont surtout visé des Albanais, des Marocains et les Roumains. Trois pays avec lesquels la Belgique a des accords... mais qui ne sont pas très éloignés : il

n'est pas rare que des personnes éloignées reviennent clandestinement en Belgique.

Les migrants « en transit », que l'on retrouve notamment au parc Maximilien, ont pourtant un tout autre profil : ce sont principalement des Soudanais, des Erythréens, des Ethiopiens, etc. Des pays vers lesquels on ne rapatrie que très rarement. Les personnes sont alors éloignées vers le premier pays d'Europe dans lequel elles ont été enregistrées, en vertu du règlement de Dublin : la Grèce, l'Italie, etc. Ainsi, en tête des transferts

Dublin on trouvait, en 2017, des ressortissants du Soudan, de l'Erythrée et de l'Afghanistan. D'ailleurs, près d'un quart des rapatriements opérés par l'Office des étrangers concernait des transferts Dublin.

## Politique « coûteuse et peu efficace »

Du côté des associations, on pointe également le coût élevé de ces structures au regard de leur efficacité jugée relative. Le budget des retours forcés était en effet de 85 millions d'euros en 2017. Les centres fermés, eux, font aussi grimper l'ardoise : d'après le secrétaire d'Etat, il faut compter en moyenne 210 euros par jour, par personne.

« C'est une politique qui coûte très, très cher, alors qu'elle est finalement assez peu efficace, déplore Benoît De Boeck, chargé des questions d'enfermements et expulsions pour le Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers). Une partie des rapatriements concerne des reprises Dublin tandis que dans les retours vers les pays d'origine, il s'agit surtout de la Roumanie, la Serbie, etc. Des Etats dont les personnes reviennent parfois quelques mois plus tard. On donne juste l'illusion qu'on gère une situation. »

Dès l'entame de la conférence de presse, le Premier ministre avait adressé un mot à ses détracteurs : « Lorsque quelqu'un ne fait pas de demande d'asile ou que celle-ci est refusée, il n'y a pas d'autre choix que de mettre en place une politique de retour. De tous ceux qui nous attaquent avec des mots très durs, j'attends, depuis quatre ans, de connaître leurs alternatives. Ou alors qu'ils disent clairement qu'ils veulent une politique de frontières ouvertes, avec une régularisation massive à la clé. » ■

ÉLODIE BLOGIE  
LOUIS COLART

# idée Le « ponton », ou la piste intrigante du centre fermé flottant

C'est sans doute « le » terme qui a intrigué les journalistes lors de la conférence de presse donnée à la mi-journée par le Conseil des ministres : le « ponton ». On l'a compris, la priorité du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration est en effet d'augmenter rapidement la capacité d'accueil des centres fermés en Belgique, avec 300 nouvelles places.

Bien. Mais encore faut-il trouver où ouvrir ces nouveaux lits. Différentes pistes sont à l'étude : la reconversion de casernes... et le fameux « ponton ». En quoi cela consiste-t-il exactement ? Theo Francken ne donne que peu de détails. Il s'agirait, grosso modo, d'un bateau, immobile, accosté quelque part (où ?), dans lequel seraient enfermés les migrants. Un centre fermé flottant. Et le secrétaire d'Etat d'expliquer que le dispositif a été utilisé en 2015 à Gand pour héberger des demandeurs d'asile.

Fedasil rappelle en effet qu'il avait établi une convention avec la société privée G4S pour la mise à disposition et la gestion de ce « ponton », en 2015, soit lors de la grande crise de l'accueil. A l'époque le fédéral avait lancé un grand appel d'offres aux opérateurs privés susceptibles de mettre à disposition rapidement des lieux d'hébergement. « Nous avions un cahier des charges très précis, notamment en ma-

tière d'espace ou de sanitaires, et cette structure flottante y répondait », précise Benoit Mansy, porte-parole de Fedasil.

## Un centre ouvert et des activités bénévoles

Reste qu'il s'agissait à l'époque d'un centre ouvert pour demandeurs d'asile et non d'un centre fermé, comme le souligne cette source à la Ville de Gand. « A l'époque, ce n'est pas la Ville de Gand qui a choisi cette option. Quand nous avons été informés de la convention signée entre Fedasil et la firme privée, nous étions inquiets. Nous avions en tête ces bateaux utilisés pour des prisonniers, avec beaucoup de monde sur une toute petite surface. »

Finalement, le bilan de l'expérience a été plutôt positif, reconnaît-on à Gand. Surtout grâce à l'investissement de bénévoles et au caractère ouvert de l'infrastructure. En été, il faisait par exemple très chaud dans le bateau, qui ne comportait que peu de fenêtres. Les demandeurs d'asile disposaient cependant d'un espace extérieur, de vélos pour se déplacer, etc. Des activités d'intégration ont aussi été organisées et animées par des citoyens. La capacité maximale d'accueil du « ponton », baptisé le « Reno » lorsqu'il était amarré à l'entrée du port indus-

triel de Gand, était de 250 personnes, logées dans de petites chambrées de quatre lits. « Mais nous n'avons jamais utilisé 100 % de la capacité, car nous voulions consacrer un espace un peu humain, même si c'était assez rudimentaire », précise cette source. Après environ un an d'activité, le Reno a fermé ses portes à Gand, comme la convention le prévoyait.

Aujourd'hui, l'avantage du dispositif, aux yeux du gouvernement, est d'éviter l'obtention d'un permis pour un terrain et toute autre procédure de marchés publics qui retardent nécessairement l'ouverture des places. Du côté des associations, on s'indigne déjà de cette perspective. Au Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), on se réfère notamment à cette définition du « ponton », disponible sur Wikipedia : « Un ponton est une prison flottante de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Servaient de pontons des navires de guerre désarmés (...) et ancrés à proximité des côtes. On y entassait les prisonniers en grand nombre, l'avantage étant qu'un personnel réduit suffisait à surveiller les prisonniers. »

Le ponton n'est, à ce stade, qu'une piste parmi d'autres, que le secrétaire d'Etat va explorer prochainement. ■

E.BL

## Retours forcés à partir des centres fermés

LE SOIR - 22.09.18



## Type d'éloignement en 2017



SOURCE : Ciré et Office des étrangers